Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502180-20251218-D2025081-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2025081

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2025

Présents : M. BRULLÉ, Mmes JARRET, LUTZ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. MENUET, Mme GRANNEC, MM. LETORT, DELAUNAY, Mme BARBÉ, , Mme GEORGE.

Absents : MM. VERNAZOBRES, MORIN, LOUIS, Mme LAVIT.

Pouvoir :

Secrétaire : M. Olivier LETORT.

VALIDATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2025

Conformément à la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 « Engagement et proximité », l'ordonnance et le décret d'application du 7/10/2021 parus au JO du 9/10/2021, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Maire soumet alors au Conseil Municipal l'arrêt du procès-verbal de la réunion précédente du 12 novembre 2025.

Suite à cette présentation, le procès-verbal, tel que présenté, est adopté sans modification, à l'unanimité. Il est donc réputé arrêté en date du 18 décembre 2025.

Le procès-verbal ainsi arrêté sera diffusé dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Ch. BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY
35320